

Contexte professionnel

- Le technicien supérieur « Notariat » exerce principalement son activité professionnelle au sein d'un Office notarial, dont le ou les titulaires sont des notaires.
- Le titulaire du BTS Notariat est un collaborateur de l'Office notarial. Il agit de manière autonome pour les actes à la fois simples et courants, ou sur instructions pour les actes plus complexes.
- Il peut être chargé de la rédaction d'actes tels que les contrats de mariage, les donations, les successions, les baux d'habitation... Il est responsable du traitement juridique et administratif lié à l'ouverture, à la constitution, au suivi et à la clôture des dossiers.
- En location ou en vente de biens, il peut exercer les fonctions de négociateur immobilier.

Emplois visés et évolution de carrière

- Le titulaire du BTS Notariat exerce principalement son activité professionnelle au sein d'offices notariaux. Il pourra occuper des postes :
 - d'assistant rédacteur d'actes : rédaction d'actes simples,
 - d'assistant formaliste : exécution de formalités,
 - négociateur : négociation de biens à vendre ou à louer.
- Les intitulés de ces emplois dépendent des habitudes professionnelles, des pratiques, de la taille et de l'organisation de l'Office notarial.

Compétences et qualités

- Compétences générales et professionnelles :**
 - capacité d'analyse et de synthèse, d'organisation
 - maîtrise de la technique juridique et du vocabulaire afférent,
 - maîtrise de la communication écrite ou orale y compris en langue vivante étrangère,
 - maîtrise des outils et technologies informatiques spécifiques,
 - capacité de négociation.
- Qualités personnelles :**
 - attention et sens de l'écoute,
 - rigueur intellectuelle et discrétion,
 - adaptabilité,
 - esprit d'équipe,
 - sens de l'initiative

Lieu de formation



Lycée Georges de la Tour
 5, rue de la Croix Saint Claude
 54052 NANCY Cedex
 Tél : 03.83.96.48.98
 Fax : 03.83.96.66.31

Contenu de la formation

MATIÈRES ENSEIGNÉES	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Culture générale et expression	67,5 h	67,5 h
Langue vivante étrangère 1	67,5 h	67,5 h
Environnement économique et managérial du notariat	67,5 h	67,5 h
Droit général et droit notarial	180 h	180 h
Techniques du notariat	225 h	225 h
Activités professionnelles appliquées	67,5 h	67,5 h
	675 h	675 h

Conditions d'admission

- Etre âgé de moins de 30 ans.
- Etre titulaire d'un Baccalauréat STG (Sciences et Technologies de la Gestion), d'un Baccalauréat général ou d'un Bac Pro.
- Trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

Rythme d'alternance

- L'apprenti passe en moyenne 2,5 jours de cours par semaine au CFA, le reste du temps en entreprise.

Règlement d'examen

INTITULÉ DES EPREUVES	Coefficient	Forme	Durée
E.1 - Culture générale et expression	3	Ponctuelle écrite	4 h
E.2 - Langue vivante étrangère 1	2	Ponctuelle écrite Orale	2h 20 mn
E.3 - Environnement économique et managérial du notariat	3	Ponctuelle écrite	3 h
E.4 - Droit général et droit notarial	4	Ponctuelle écrite	4 h
E.5 - Techniques notariales	6	Ponctuelle écrite	5 h
E.6 - Conduite et présentation d'activités professionnelles	3	CCF* 2 situations d'évaluation	
Langue vivante étrangère 2		Ponctuelle orale	

L'APPRENTI

↳ Quel statut ?

- L'apprenti est un jeune travailleur, titulaire d'un contrat de travail.
- Le temps consacré à sa formation est compris dans le temps de travail, et est rémunéré.
- L'apprenti bénéficie des mêmes droits (notamment congés, protection maladie, maternité, accidents du travail) que les salariés de l'entreprise.
- Il est soumis à la visite médicale d'embauche obligatoire.
- En cas d'échec à l'examen, l'apprenti a la possibilité de proroger son contrat de travail d'une année, avec le même employeur ou en changeant d'entreprise.

↳ Quel salaire ?

L'apprenti perçoit un salaire déterminé selon un pourcentage du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de l'année de formation

Ancienneté	Age	18-20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année de formation		43%	53%	100%
2 ^{ème} année de formation		51%	61%	100%

(Sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables)

↳ Quels avantages ?

Son statut particulier d'apprenti lui permet de bénéficier :

- de la carte d'étudiant des métiers lui permettant, durant toute la durée du contrat, de bénéficier de réductions tarifaires identiques à celles des étudiants de l'enseignement supérieur.



INSCRIPTION

↳ Comment s'inscrire

- 1) **S'inscrire** sur parcourep ou si la période d'inscription est terminée, **compléter et retourner à l'UFA un dossier de candidature** qui est à télécharger sur le site Internet du lycée :
- 2) **Rechercher une entreprise** : c'est la première démarche à effectuer, il faut trouver une entreprise qui pourra vous accueillir en qualité d'apprenti(e).
- 3) **Signer un contrat d'apprentissage** accompagné d'une convention de formation
- 4) **Transmettre IMPERATIVEMENT le contrat au CFA.**

L'inscription est considérée comme définitive après visa du contrat d'apprentissage par le CFA.

CONTRATS à ENVOYER à :

GRETA LORRAINE CENTRE
29 rue des Jardiniers
CS 34218
54042 NANCY

UFA GEORGES DE LA TOUR

Lycée Georges De La Tour

5 rue de la Croix Saint Claude 54000 Nancy
Tél. : 03.83.96.48.98

BTS NOTARIAT

par la voie de l'apprentissage



Une formation
Professionnelle

Un métier

Un diplôme

Un emploi pour demain